

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ASSOMPTION**

**AVIS PUBLIC
AVIS DE PROMULGATION
Règlement d'emprunt numéro 08-442-25**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, directrice générale adjointe et greffière de la Ville de Charlemagne, que le Conseil municipal a adopté lors d'une séance ordinaire tenue le 9 septembre 2025, le règlement d'emprunt numéro 08-442-25 intitulé: « *Règlement décrétant une dépense d'un million huit cent quatorze mille deux cents dollars (1 814 200 \$) et un emprunt d'un million huit cent quatorze mille deux cents dollars (1 814 200 \$) pour la réalisation des travaux de réaménagement du parc Charlemagne-Laurier, réparti sur une période de 25 ans* ».

Ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter intéressées par la tenue d'un registre le 16 septembre 2025 et a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 16 octobre 2025, pour une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 725 420 \$ incluant, sous réserve de l'article 5 du règlement, des coûts directs de 1 300 975 \$, des contingences de 130 098 \$, des honoraires professionnels de 130 098 \$, des frais de financement de 86 386 \$ et des taxes nettes de 77 863 \$.

Toute personne qui désire prendre connaissance de ce règlement peut le faire en communiquant avec l'hôtel de ville de Charlemagne pendant les heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement entrera en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Charlemagne ce 20 octobre 2025



Virginie Riopelle
Directrice générale adjointe et greffière

CERTIFICATION DE PUBLICATION ET D'AFFICHAGE

Je soussignée, Virginie Riopelle, directrice générale adjointe et greffière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément au règlement numéro 11-407-19 et son amendement déterminant les modalités de publication des avis publics de la municipalité, adopté le 3 décembre 2019, sur le site internet de la Ville de Charlemagne le 20 octobre 2025, et que j'ai affiché l'avis ci-dessus conformément audit règlement, à l'endroit réservé à cette fin, le 20 octobre 2025.



Virginie Riopelle
Directrice générale adjointe et greffière